

que, nonobstant les rumeurs contraires, votre décision sera basée sur les véritables principes nationaux.

Votre tout dévoué,

La réponse de mon honorable ami (M. Borden) portait l'inscription "confidentielle" et n'a, par conséquent, pas été transmise à la presse, mais la réplique à cette réponse paraît dans la même publication, comme il suit:

Le 10 juin 1912.

Au très honorable R. L. Borden.

CHER MONSIEUR,—Il y a un mois aujourd'hui, j'avais l'honneur de vous adresser une lettre au sujet des droits sur le ciment et je désire poursuivre la correspondance. Le 13 mai, j'ai reçu votre réponse courtoise et empressée. Dans ma lettre, j'attirais votre attention sur le fait que certains membres de votre cabinet promettaient en votre absence une réduction des droits sur le ciment et (d'après les rumeurs) dans le seul but d'influencer les élections dans la Saskatchewan en faveur du parti conservateur. Dans votre réponse vous me dites que j'accorde mal à propos mon attention aux rumeurs de la presse, mais il semble évident maintenant que les rumeurs qui circulaient relativement à la diminution des droits sur le ciment n'étaient que les avant-coureurs des événements qui sont arrivés; à moins que le rapport qui a paru dans le 'Globe' ne soit complètement erroné. Il semble maintenant que ce que mon esprit crédule avait cru être une conspiration contre votre honorable personne et les promesses de nos chefs est à l'état de fait; et ceci, pour une piètre raison, une élection locale des provinces de l'Ouest.

La lettre que vous m'avez écrite et que je crois sincère me porte à croire que cette action n'était pas préméditée, et qu'il n'y avait pas lieu de craindre que le parti conservateur devie de sa politique bien définie et bien établie.

Comme conséquence de votre lettre, en ma qualité de directeur de cette compagnie, je procède à l'exécution de notre exploitation en faisant une dépense de plusieurs milliers de dollars et j'ai ouvert la saison sur un pied plus considérable qu'auparavant.

Si je n'avais pas ajouté foi à votre lettre ou si vous eussiez suggéré les plus vagues possibilités de diminuer les droits ou m'eussiez dit que le plan était à l'étude, j'aurais donné aux directeurs l'avis de fermer l'exploitation et de la transférer aux capitalistes anglais.

L'action du Gouvernement en ceci est une violation à toutes les promesses faites lors des élections et répugne particulièrement au parti conservateur. Il ne peut y avoir en cela aucune raison économique puisque l'on a en main plus d'un million de barils de ciment et que les machineries sont d'une puissance propre à suffire à toute demande possible. Si le Gouvernement eût obligé les compagnies de transport à faire leur devoir et à transporter les objets de nécessité à un taux raisonnable, il n'y aurait pas de plainte relativement au déficit dans l'Ouest ni de demande pressante de réduire les tarifs. Quel qu'ait été votre motif en donnant ce commande-

ment, je puis vous certifier que le public qualifiera cette action de détournement électoral, purement et simplement.

Le parti conservateur espérait avoir trouvé en vous, non seulement un politicien, mais un homme d'Etat, un homme sur la fermeté duquel il pourrait compter pour maintenir une politique solide. Faut-il d'un homme de cette trempe à sa tête, tout cabinet devient une ruche d'intrigues politiques.

Votre manière d'agir en cette circonstance contribue plus à diviser le Canada à Winnipeg que ne l'a fait sir Wilfrid Laurier pendant toute sa vie; et elle contribue encore à attirer l'attention et à faire connaître les intérêts spéciaux et divergents de l'Est et de l'Ouest. J'ai plusieurs fois parcouru l'Ouest, et je crois fermement que le parti conservateur n'a, en définitive, aucune espérance de support là-bas. Par conséquent, pourquoi risquer de perdre le concours certain de l'Est, et particulièrement de l'Ontario?

Je termine en disant, seulement qu'en ajoutant foi à votre lettre à ce sujet, telle que la lirait tout homme raisonnable, ma bourse est considérablement atteinte, mais encore plus mon esprit et mon cœur en constatant le sacrifice que les politiciens sont poussés à faire.

Bien sincèrement,

A cette lettre. . .

Une VOIX: Signée par qui?

Sir WILFRID LAURIER: Le nom n'est pas donné, mais nous pourrions le connaître en temps opportun lors du dépôt du document sur le bureau. Il est à cette lettre une réponse qui se lit comme suit:

Ottawa, le 13 juin 1912.

Cher monsieur,—En l'absence du très honorable premier ministre, votre lettre du 10 courant ayant trait à la rémission du droit sur le ciment m'a été signalée; je regrette beaucoup que, par suite d'une conception tout à fait fautive des faits, vous condamnâtes aussi sévèrement l'attitude prise par le Gouvernement en cette affaire. L'avancé que le premier ministre vous faisais le 13 mai dernier était absolument exact, puisqu'à cette date le Gouvernement n'avait pas encore eu l'occasion d'étudier la question du droit sur le ciment. Au cours des deux dernières semaines, toutefois la situation est devenue extrêmement sérieuse au Canada, spécialement dans l'Ouest, par suite du manque d'approvisionnement de ciment, ce qui a occasionné la suspension de travaux de construction, de pavage et autres ouvrages semblables dans un grand nombre de localités. Les enquêtes minutieuses ont permis au Gouvernement de constater la nécessité qu'il y avait de remédier incessamment à cet état de choses, et c'est pour ce motif que les ministres ont décidé d'enlever la moitié du droit sur cet article jusqu'au 31 octobre prochain. Je suis convaincu que l'attitude prise par le Gouvernement sera approuvée par le public en général, et que de plus elle fera disparaître ces craintes que vous manifestez quant aux conséquences de l'application du tarif. Ce dernier accorde une protection d'au moins 60 p. 100 aux fabricants de ciment; alors même qu'on diminuerait ce tarif jusqu'à 30 p. 100—chiffre qui est encore plus élevé que la moyenne du tarif imposé sur les autres articles admis